

Conseil d'école n°1 – Procès verbal

Mardi 12 novembre à 18h00

Invités: M. MARTY (maire de Martiel), M. VILLAIN (Adjoint au maire Martiel), Mme BLAQUIE (DDEN)
Mmes JEAN, GIROU , TADJER-GARRIC, ALBERT-VOISIN, LECLERE
Mrs SUDRIEZ, BEDON (représentantes des parents d'élèves)
Mmes DESSAUX, LONJOU,et M.BACH (enseignants)

Excusé(e)s: Mme Patricia CRISTINA VERSELLE (inspectrice de l'Education Nationale) , Mme COSTES(enseignante et directrice de l'école)
Mme SUBRA (commune st jean de Laur) et Mme Natoli (mairie Promilhane) Mme Courtecuisse (conseillère municipale), Mr CRANFFON Pascal(adjoint mairie de Laramière)Mme COUYBE (conseillère municipale mairie Martiel)
Mr CASTAING (représentant des parents d'élèves)

Présentation de l'ordre du jour, il n'y a pas de questions diverses, donc la séance se terminera sur les activités.

1. Rentrée 2024

A- Organisation

Nous avons effectué une bonne rentrée scolaire avec 88 élèves aujourd'hui, de la petite section au CM2. Nous avons donc perdu un poste enseignant, l'équipe se compose de 4 enseignants, et nous accueillons cette année Juliette Oustrières qui remplace Marion Dessaux le vendredi avec les CM1 CM2, et elle assure également le jeudi la décharge de direction en maternelle.

Mme Garrigues Magali est ATSEM dans la classe de PS-MS,et Mmes Seimandi Sandra et Chloé Ribes sont à mi-temps dans la classe de GS-CP et à l'île aux enfants.

La cantine est toujours assurée par Claire Bergon , assistée cette année par Audrey Villot.

La répartition des classes proposées par les enseignants est la suivante :

14 PS 9 MS	8 GS 12 CP	10 CE1 11CE2	9 CM1 15 CM2
23 élèves	20 élèves	21 élèves	24 élèves
Mmes Costes/Oustrières	Mr Bach	Mme Lonjou	Mmes Dessaux /Oustrières

B- Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école définit l'ensemble des règles de vie de l'école.

Au titre II : Fréquentation et obligation scolaire, un ajout a été effectué au point 1- Ecole maternelle:

«L'inscription à l'île aux enfants , accueil des deux ans, est effectuée par la mairie. Cet accueil étant dans l'enceinte de l'école, est soumis aux mêmes horaires et même fonctionnement que l'école. Il est noté que ce service est géré et pris en charge totalement par la mairie. Toutefois, les enfants inscrits toute la journée, et qui sont présents au moment de la sieste, à partir de 13h, restent sous la responsabilité du maire, et non du directeur/rice.»

Après lecture le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité , il sera joint au compte-rendu du CE.

C- Élections des représentants des parents d'élèves

L'élection s'est déroulée le 11 octobre, les modalités étaient les mêmes que l'année dernière,et avec une seule liste .Le taux de participation a été plus élevé cette année, 65,22% de votants. La liste se compose donc cette année de huit représentants des parents d'élèves.

D- Les évaluations nationales

Tous les élèves à partir du CP et jusqu'au CM2 ont passé les évaluations nationales en français et mathématiques.Les enseignants ont transmis aux familles le compte-rendu et les résultats.

Ces évaluations permettent aux enseignants de repérer les fragilités de certains élèves et de mettre en place des dispositifs appropriés.

E-Les Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu les mardis et vendredis de 12h à 12h30. Les enfants concernés sont accueillis à la cantine 30 minutes après les autres à une table qui leur est réservée. Ils semblent apprécier ce moment à la cantine.

F-Accompagnement aux devoirs

L'accompagnement aux devoirs a repris depuis fin septembre, toujours le lundi et le jeudi de 17h à 17h45. Malgré une courte période jusqu'au vacances de Toussaint, les bénévoles ont choisi de prendre individuellement les CP pendant 20 minutes puis de les remettre à la garderie et ensuite prendre ceux qui étaient en garderie. La répartition des groupes s'établit sur 3 salles. Cela nécessite la présence de 6 bénévoles dès le début de la séquence (si possible dès 16h50).

G- Nous avons pu aménager pour nos élèves, un espace bibliothèque dans la classe libérée. Cet espace sera partagé le mercredi par un accueil petite enfance. La mise en place se fait progressivement, peut-être en avril. Monsieur le maire annonce que ce sera mis en place avec certitude à la rentrée 2025.

H- Cette année nous avons une auto-évaluation d'école. Cette démarche est proposée aux écoles afin de nous aider à améliorer la qualité des apprentissages de nos élèves. L'évaluation comporte deux phases: une auto-évaluation suivie d'une évaluation externe.

Il est important de recueillir le plus grand nombre d'éléments, c'est pour cela qu'un questionnaire sera proposé, via un lien, aux personnes qui participent à la vie de l'école: les élèves, les parents, le personnel municipal. Ensuite les enseignants établiront un rapport d'auto-évaluation qui sera transmis à la DASEN début 2025. Les enseignants devront ensuite définir les modalités et la mise en oeuvre d'un projet d'école pour assurer la réussite de tous les élèves.

2-Sécurité

-Nous avons effectué le premier exercice incendie le 03 octobre. L'évacuation s'est faite dans le calme. Nous avons constaté cette année, que lorsque dans une classe il y a un fond sonore plus élevé ou une simple écoute musicale, le signal d'alarme est rapidement couvert et «inaudible». Peut-on augmenter le volume de l'alarme?

-Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS):

Deux exercices seront réalisés cette année encore. Le premier exercice «attentat-intrusion» aura lieu avant les vacances de Noël. Nous devons alors nous mettre à l'abri et nous confiner dans les classes.

L'équipe enseignante s'interroge sur le signal donné: l'alarme rouge est uniquement visuelle, placée en hauteur, et il n'y en a pas dans la salle de motricité.

Le maire répond qu'il a suivi les directives données au moment des travaux.

Le deuxième exercice, «risques majeurs», (tempête, chute de véhicule dans la cour ou accident industriel résultant d'un transport de matières dangereuses) sera effectué en 2025. Le signal dans ce cas là est l'utilisation de la corne de brume. Celle-ci est à renouveler car la notre semble faible!

-Le registre RGPD qui est le règlement général sur la protection des données, dresse la liste des applications et sites qui sont susceptibles d'être utilisés à l'école. Nous n'utilisons aucun site internet qui a besoin de données personnelles. Tout les enseignants et personnel s'engage à ne pas utiliser ces sites. Ce registre est transmis à l'inspection.

- Le programme pHARe, qui est un plan de prévention contre le harcèlement, ayant prouvé son efficacité en matière de sensibilisation et de prévention, est donc poursuivi. Il est obligatoire.

Nous rappelons qu'il existe une plateforme qui permet aux parents de consulter, notamment des vidéos, pour en parler et sensibiliser les enfants et le détecter (...). Les enseignants continuent d'y être sensibilisés et formés à la mise en place d'un protocole. Toute situation reste, bien évidemment confidentielle, et est traitée par l'équipe enseignante. Un questionnaire a été proposé à partir du CE2. La journée nationale contre le harcèlement a eu lieu le 7 novembre.

3-Activités

- L'année dernière la classe de Nathalie Lonjou a reçu, le dernier jour de l'année scolaire, le prix de la création poétique.

- Occitan: toutes les classes bénéficient cette année d'une intervention. Nous avons fait le choix de proposer à tous les élèves cet enseignement cette année; 22 séances d'une demi-heure. Ces interventions sont effectuées par ADOC 12 et financées par la mairie et la coopérative scolaire.

- Les élèves continuent de fréquenter la bibliothèque municipale (prêt, et Annie Blaquie continue de nous apporter son aide).

-Les élèves de MS et GS ont débuté un projet intitulé «Pousses d'espoir» en collaboration avec le CPIE et Groupama. Ce projet permettra aux enfants de découvrir et comprendre le fonctionnement d'un arbre et de son écosystème, et de les sensibiliser à la biodiversité.

La mairie et Mme Costes rencontreront le CPIE le 22 novembre pour définir le lieu où planter l'arbre offert par Groupama.

Deux interventions ont lieu autour de l'école, et la troisième permettra de planter un arbre dans la cour.

-Participation des CE et CM à la fête de la sciences au lycée Beauregard à Villefranche sur le thème «Océan des savoirs». Le jeudi 22 octobre, les deux classes ont été accueillies par des lycéens et des élèves de BTS dans les laboratoires du lycée pour découvrir plusieurs expériences mettant en évidence les changements écologiques qui touchent les océans.

- Intervention de Bruno Rigal, un ancien psychologue scolaire dans les classes de CE et CM pour animer deux débats sur les thèmes: «Qu'est-ce que grandir?» pour les CE et «Qu'est-ce que le travail?» pour les CM.

- Noémie Pilo, une artiste plasticienne, lauréate 2023 du prix du répartition pour l'art contemporain dans le cadre du 13^e prix jeune création au moulin de Saint-Rémy est intervenue dans les classes de CE et CM. Elle a mené trois séances de deux heures lors desquelles les élèves ont pu pratiquer différentes techniques de sculpture (par retrait, par assemblage et par juxtaposition). Leurs productions ont été exposées au côté de celles de l'artiste au moulin de Saint-Rémy du 9 au 12 octobre.

- Piscine : nous avons besoin de parents agréés pour accompagner les enfants à la piscine.

- Cette année est une année de voyage. Nous sommes encore incertains, rien n'est encore vraiment fixé.

Les enseignants des classes du CP au CM2 , se renseignent et établissent des devis pour déterminer le budget nécessaire. Nous vous tiendrons informés.

4-Questions: Aucune question n'est posée

Fin de séance à 19h00 menée par les enseignants

La directrice Colette Costes